

APPEL À COMMUNICATION

COLLOQUE NATIONAL

“ Les Révoltés - justiciers et redresseurs de torts - et leur
résistance à l'ordre colonial”

21 - 22 novembre 2017

Argumentaire :

Ce que les Algériens qualifient de révolté, justicier et les Français parlent pour leur part de « bandit » tout court redresseur de torts, ou de « brigand ». « Bandit d'honneur » est la formule préférée des journalistes français depuis la fin du 19^e siècle ; ces derniers trouvaient d'ailleurs le moyen d'attirer de nombreux lecteurs en fabriquant des récits souvent romancés contant les exploits de ces rebelles. C'est en quelque sorte un personnage atypique : il est tenu pour « un criminel » par les autorités publiques et considéré comme un héros par les siens.

A la chute de Second Empire, le régime civil est proclamé pour l'Algérie. Ce fut la fin du pouvoir des militaires et son remplacement par le régime civil, tombé sous la mainmise des colons. La Troisième République profita de l'insurrection de 1871 pour faire payer aux Algériens musulmans leur soutien au cheikh al-Heddad et al-Mokrani. À compter de l'année 1871 jusqu'au début du 20^e siècle, une série de lois ébranlèrent la vie des autochtones et les jetèrent dans une misère au quotidien. Le code forestier de 1874 (complété par la loi de 1885 et de celle de 1903) était l'exemple parfait de cette répression administrative ; de l'avis de Djilali Sari, l'application de cette loi sur le terrain est « une guerre permanente contre les populations les plus déshéritées ». Il suffit d'examiner quelques articles de cette loi pour imaginer ce que la population a longuement subi comme injustice : la responsabilité collective est déclarée, le séquestre est maintenu et utilisé comme un moyen pour déposséder une fois de plus le fellah surtout après chaque incendie signalé dans la forêt... L'une des conséquences de ce régime forestier c'est l'extension des amendes ; les Algériens étaient soumis à des impôts particulièrement injustes en payant à l'administration des sommes exorbitantes pour le grand bonheur des barons de la colonisation.

Dans ce climat malsain, les Algériens musulmans, dans leur majorité se résignèrent à leur sort. Le temps de la contestation par la voie politique n'est pas encore d'actualité et la lutte armée est bien révolue à l'exception de quelques mouvements isolés et vite matés. Cependant, certains notables et chefs de tribus continuaient à faire des pétitions et à déposer des plaintes au niveau de l'autorité en place pour espérer des réponses à leurs doléances.



En parallèle, se développait à cette époque, une autre forme de contestation de l'ordre colonial : ce fut le combat des révoltés, partis au maquis pour résister contre l'ordre établi. En règle générale, les raisons d'un tel phénomène résident dans les agissements des administrateurs, des gardes forestiers et de chefs locaux (caïds, chefs des douars et amines des villages). Tout indique que le développement de ce phénomène trouve sa source principale dans l'usage que firent des pouvoirs qui leur étaient dévolus les administrateurs des communes mixtes, ces communes où résidait la majorité de la population autochtone en 1902 comme le souligne Sylvie Thénot. L'autorité dont disposaient ces administrateurs sur les Algériens musulmans était sans partage ; ils l'exerçaient avec rigueur.

Craints par les chefs de tribus et par l'ensemble de la population, ils abusèrent souvent de leurs pouvoirs sous prétexte de faire régner l'ordre, placés à l'abri de tout contrôle dès lors que les affaires traitées concernaient des « indigènes ». Et rien ne se faisait dans le douar sans que l'administrateur en soit informé par ses représentants autochtones. Dans un régime colonial où la politique de l'État s'appuyait sur la supériorité proclamée d'une race sur une autre, il était rare, comme le rappela Émile Violard, de trouver un administrateur sortant du lot et s'efforçant de suivre au nom de la justice une autre voie que celle tracée d'avance.

L'émergence et le développement du nationalisme algérien attiraient l'élite du pays vers l'action politique et suscitaient l'espoir chez le peuple. Sans s'unir, les nationalistes luttaient pacifiquement pour des objectifs clairs et précis au côté de ce que l'administration qualifiait de « hors-la-loi » ; ceux-ci multipliaient les actions spectaculaires contre l'occupant, des actes qui les rendaient célèbres aux yeux de la population. Au milieu des années quarante, Ahmed Oumeri défraya la chronique en Kabylie, au moment où cette contrée vivait dans une grande effervescence politique par la présence de milliers de militants passionnés par le courant indépendantiste. La Révolution de 1954 changea la donne ; le combat de ces « insoumis », n'avait plus aucun sens ; la seule et unique cause était la libération du territoire algérien.

Le premier à tirer la leçon de cette mutation était Grine Belkacem, célèbre « bandit d'honneur » des Aurès qui rejoignit les troupes de Ben Boulaid avant de mourir, combattant de l'A.L.N, le 29 novembre 1954. Sa mort mit fin à une histoire presque légendaire qui a enfanté des figures célèbres (Bouzian el Kalai, Arezki L'Bachir et Messaoud Ben Zelmat) qui ont davantage attiré l'attention, mais elles ne doivent pas faire oublier l'existence d'autres personnages restés plus anonymes mais qui ont aussi porté des coups à l'ordre colonial établi.

Axes du colloque:

- Portraits de « bandits d'honneur » célèbres et moins connus : Arezki al-Bachir, les frères Abdoun, Bouzian al-Kelaa, Messaoud Ben Zelmat, Grine Belkacem, Ahmed Oummeri.etc
- Les insoumis, les évadés, les « bandits d'honneur » : Le sens des mots chez le colonisateur et le colonisé. Tentative de conceptualisation historique.
- Le phénomène des insoumis : son cadre spatio-temporel, ses déférents facteurs.
- Les « Bandits d'honneur » et leurs rapports avec les nationalistes algériens.
- De la légende des héros à la lutte pour l'indépendance.
- Les révoltés, défenseurs des opprimés, dans l'imaginaire social, la poésie et la culture populaire.

Objectifs du colloque :

- Initier les étudiants à la connaissance de l'histoire d'Algérie et particulièrement le combat des révoltés, justiciers et redresseurs de torts.
- Éditer un ouvrage pour faire connaître au grand public ce phénomène des « bandits d'honneur ».
- Accumuler des documents en rapport avec la thématique du colloque.

Présidents d'honneur :

Professeur SAIDANI Boualem, Recteur de l'université de Bejaia

Professeur FARRADJI Mohamed Akli, Doyen de la faculté Sciences Humaines et Sociales

Président du colloque : Pr OUATMANI Settar

Comité scientifique:

Président: Dr. AIT MEDDOUR Mahmoud

Dr BALA Sadek, Université de Béjaïa

Dr KINZI Azzeddine, Université de TiziOuzou

Pr OUATMANI Settar, Université de Béjaïa

Dr HAMMOUD MOUHOUN Leila, Université de Béjaïa

Dr HADIBI Mohamed Akli, Université de TiziOuzou.

KACIMI Zineddine, Université de Bouira

Dr GUENFISSI Hayette, Université de Béjaïa

Dr AIT HABOUCHE Hamid, Université d'Oran

Dr AHMED MESSOUD Sid Ali, Université de M'Sila

Pr FARRADJI Mohand Akli, Université de Béjaïa

Comité d'organisation :

DJOUDE Samir, chef de département des sciences humaines

ABBACI Madjid, Université de Béjaïa

BAHLOUL Farouk, Université de Bejaia

BOUICH Mahrez, Université de Béjaïa

AIT MEDDOUR Mahmoud, Université de Béjaïa

MERAH Aissa, Université de Béjaïa

CHEURFA Hanafi, Université de Béjaïa

OUDJANI Ourdia, Université de Béjaïa

BENKHENOUCHE Abdelouhab, Université de Béjaïa,

MAKHLOUFI Abdelouhab, Université de Béjaïa

KINZI Abdelouhab, Université de Béjaïa

AHOUARI Zahir, Université de Béjaïa

ZAABAR Salim, Université de Béjaïa

ZERROUK Ahcene, Université de Béjaïa

AYOUDJ BENNABI Zohra, Université de Béjaïa

DJIDJIK Zerrouk, Université de Béjaïa

Conditions de participation :

La communication doit être en rapport avec les axes du colloque.

La fiche de participation ci-jointe devra être remplie.

La programmation au colloque est subordonnée à l'envoi du texte intégral de la communication.

Le texte intégral doit comporter au minimum 10 pages. Les notes seront

présentées en bas de page et la liste bibliographique en fin d'article par ordre alphabétique.

Les langues du colloque sont l'arabe et le français.

L'université prendra en charge l'hébergement et la restauration durant les jours de colloque.

Dates importantes :

Date limite de réception des propositions de communication : 15 septembre 2017.

Date limite d'envoi des avis d'acceptation : 25 septembre 2017.

Date limite de réception des communications : 20 octobre 2017.

Date du colloque : 21 et 22 novembre 2017.

Contact

Les résumés et les communications doivent être envoyés à l'adresse email suivante : bejaicolloque2000@gmail.com

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Tél / fax : 034 22 95 27

Site de l'Université de Béjaia : www.univ-bejaia.dz

FICHE D'INSCRIPTION

Noms et prénoms

Grade

Fonction

Etablissement de rattachement

N° de téléphone

Email

Titre de la communication

Résumé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....